

Charte pour la famille

Politique familiale : la famille, cellule de base de la société

- Elu(e), je mettrai en place une politique communale qui intègre la famille et sa composition :
 - En matière sociale, sportive et culturelle (transports, crèches, cantines et autres services assurés par la commune),
 - En matière fiscale et de calcul du montant de la contribution annuelle.
- Elu(e), sachant que la commune est le premier lieu d'initiatives de cohésion sociale et familiale :
 - Je m'attacherai à créer un environnement favorable aux familles,
 - J'axerai les subventions et les projets de ma commune en ce sens,
 - Je favoriserai la solidarité intergénérationnelle.
- Elu(e), je déciderai ou demanderai que :
 - Un adjoint soit dédié aussitôt après les élections à la mise en œuvre d'une politique répondant aux engagements de la présente charte,
 - Un rapport sur la politique familiale communale soit réalisé et publié annuellement.

Politique éducative : les parents, premiers et principaux éducateurs de leurs enfants

- Elu(e), j'œuvrerai, dans ma commune et dans chacun des mandats que j'exerce, à :
 - Respecter le rôle des parents,
 - Préserver l'enfant de toute expérimentation basée sur les concepts de Genre, diffusés sous couvert de lutte contre les stéréotypes et pour l'égalité Homme / Femme, en particulier en maternelle, dans les crèches et dans les temps périscolaires à l'école.
- Elu(e), je délèguerai une personne en accord avec cette Charte dans les Conseils des Écoles et, le cas échéant, dans les Conseils d'administration des collèges et lycées de ma commune.
- Elu(e), j'utiliserai tous mes pouvoirs de police administrative pour préserver la jeunesse en luttant contre le trafic et l'usage de drogue ainsi que la pornographie sous toutes ses formes.

Représentation de mes administrés – Ma responsabilité politique lors des élections présidentielles et sénatoriales

- Elu(e), j'exprimerai mon soutien, lors des élections sénatoriales, et donnerai mon parrainage, lors de l'élection présidentielle, aux candidats qui s'engageront sur le programme législatif suivant :
 - **Abroger la Loi Mariage et Adoption pour Tous** sans rétroactivité pour préserver et restaurer la filiation père-mère-enfant et favoriser l'éducation des enfants par leurs parents,
 - Refuser la marchandisation du corps, en particulier via l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux célibataires ainsi que la GPA quelque que soit la composition du couple,
 - Inscire dans le droit la reconnaissance pour les élus de se prévaloir de la liberté de conscience dans l'application de la Loi Mariage et Adoption pour Tous.

A, le